Atelier n°41

« E-discovery »

19 octobre 2023
La Défense – TotalEnergies

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Sommaire

1. Rappel des principes et agenda - 10 min
2. Collecte des attentes - 10 min
3. "E-discovery” - 1h30
4. Synthèse et Conclusion - 10 min

Ateliers

Rappel des objectifs

- Mettre en place un lieu de rencontre pour entretenir une dynamique au sein du CR2PA
- Disposer d’un lieu de partage, de mise en commun, de recherche et de transmission de savoir
- Réaliser le lien entre le référentiel existant ou en devenir du CR2PA et les attentes des membres

Organisation des ateliers

- Rencontres régulières tous Les deux mois
- Ateliers ouverts à tous les adhérents
- Participants pouvant être différents d’un atelier à l’autre
- Groupe de 12 à 15 personnes plus adapté afin de permettre des échanges de fond
- Une démarche de confidentialité :
- Participants libres d'utiliser les informations collectées à cette occasion, mais ils ne doivent révéler ni l'identité, ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations
- de même qu'ils ne doivent pas révéler l'identité des autres participants
- Des ordres du jour organisés par thème
- Lors de chaque atelier travail par groupe de trois personnes pendant 30 mn suivi d’une restitution

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Participants

LE TOUX	Stéphanie	sletoux@yvelines.fr	CG 78	Visio Teams
SARAZIN	Yves	yves.sarazin@stellantis.com	Stellantis	Présentiel
GUILLAUME	Philippe	p.guillaume@bouygues-construction.com	Bouygues Construction	Présentiel
LE GALL	Maëva	ma.legall@bouygues-construction.com	Bouygues Construction	Présentiel
HUBER	Clara	clara.huber@ratp.fr	RATP	Présentiel
OLIVES	Sarah	sarah.olives@ratp.fr	RATP	Présentiel
LE QUELLEC	Franck	franck.le-quellec@ratp.fr	RATP	Visio Teams
LACOSTE	Graciela	graciela.lacoste@siaap.fr	SIAAP	Présentiel
LECOCQ	Véronique	veronique.lecocq@servier.com	SERVIER MONDE	Présentiel
GODÉ	David	david.gode@siaap.fr	SIAAP	Visio Teams
LALANDE	Bruno	bruno.lalande@cr2pa.fr	CR2PA	Présentiel
JOSSE	Catherine	catherine.josse@totalenergies.com	TotalEnergies	Présentiel
SAMBA	Cristelle	cristelle.samba@totalenergies.com	TotalEnergies	Présentiel
CUCCHI-VIGNIER	Clotilde	clotilde.cucchi-vignier@totalernergies.com	TotalEnergies	Présentiel
AKHLAQ	Afreen	afreen.akhlaq@totalenergies.com	TotalEnergies	Présentiel

Présents

Absents excusés

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Agenda et ressources

- Atelier « changement de SAE» - 5 ou 7 décembre 2023
- Table-ronde « le responsable d'archivage en amont des processus de gestion de l'information » – début 2024
- Démarrage du GT relecture des ressources CR2PA (contact François DELION)

.FAQ « Signature électronique » CR2PA, FnTC, Septembre 2023

.Entretien avec Florian Delabie, auteur de « Gestion et préservation de l'information. Comprendre, coordonner, agir », KLOG éditions , 2023

Veille sur Linkedin / X (ex Twitter), lettre de veille dans l'espace adhérents

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Programme des ateliers

N.B. : Mode opératoire précis à aborder par les nouveaux animateurs avec Estelle Pichat (Présentation PPT, réunion de cadrage en amont sur la conduite des ateliers et la préparation de la thématique, présence d'un référent Ateliers lors des ateliers).

- **Sujets envisagés pour les prochains ateliers**

.Qu'en pensez-vous ?

- **Déménagement, zéro papier, télétravail, déclencheurs de projet d'archivage**
- **Politique d'archivage à l'international**
- **Refacturation des services d'archivage dans les services internes**

Total Energies
RATP
Servier

.Merci de proposer des thèmes / interventions

.Prochain en décembre

.Celui d'après – à planifier (mars)

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Collecte des attentes

	Partager les expériences
	Curiosité
	Information car le Groupe va se déployer aux Etats-Unis
	Avoir des arguments à utiliser au sein de la compagnie

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Organisation de l’atelier

Durée : 1h30

Objectifs de l’atelier :

- Partage de connaissance
- Partage de l’avancement de vos organisations
- Echange de bonnes pratiques

Organisation de l’atelier

1. Qu’est-ce que l’e-discovery ?
2. Retour d’expérience
3. Echanges autour de l’impact de l’e-discovery sur les pratiques d’archivage/records management

CR2PA
Club de l’Archivage Managérial

.Qu’est-ce que l’E-Discovery ?

Réponses des participants :

- Dans le cadre d’une procédure judiciaire
- Surtout aux Etats-Unis
- Piloté par la Direction Juridique
- On reçoit une injonction avec des mots-clés (cela peut être itératif)
- Il faut geler et sortir les documents
- Tous les accès aux documents fournis sont tracés
- L’exploitation peut être faite en interne ou par un prestataire externe
- Le service archives n’est qu’une des parties prenantes – cela concerne aussi les archives papier – l’IT est impliquée pour les espaces de travail (messagerie, SharePoint…) et les applications métiers

Définition

- Aux États-Unis, le terme 'discovery' désigne une étape de l’enquête et de instruction avant un litige civil ou commercial. Ce processus juridique implique que chaque partie divulgue à l’autre toutes les preuves pertinentes au différend (même si la preuve est contre ses propres intérêts) et est donc constitué d’une phase de collecte et de production de preuve.
- La portée de ces échanges d’informations peut être très large et le refus de communiquer peut entraîner un jugement défavorable à la partie s’opposant à la communication. Le processus traditionnel de discovery est standard aux États-Unis lors d'un litige, mais l'e-discovery est spécifique aux preuves numériques. Identifier et produire toutes ces informations stockées électroniquement (ISE) est maintenant communément appelé eDiscovery.
- Dans la norme « ISO 24143:2022 - Information Governance - Concept and principles », l’e-discovery est définie comme : “process of identifying, collecting, preserving, reviewing and exchanging electronically stored information (ESI) for the purpose of using it as digital evidence”

Quel périmètre ?

Dans le cadre de l'E-Discovery, le périmètre des peuvres s'appelle : "Electronically Stored Information (ESI)". Ce terme a été introduit et utilisé en 2006 par les « Federal Rules of Civil Procedure » (US).

Que veut dire « Electronically Stored Information (ESI) » ?

- "information created, manipulated, communicated, stored, and best utilized in digital form, requiring the use of computer hardware and software."
- ESI comprend, sans s'y limiter, les formats électroniques, les courriels, les documents, les présentations, les bases de données, la messagerie vocale, les fichiers audio et vidéo

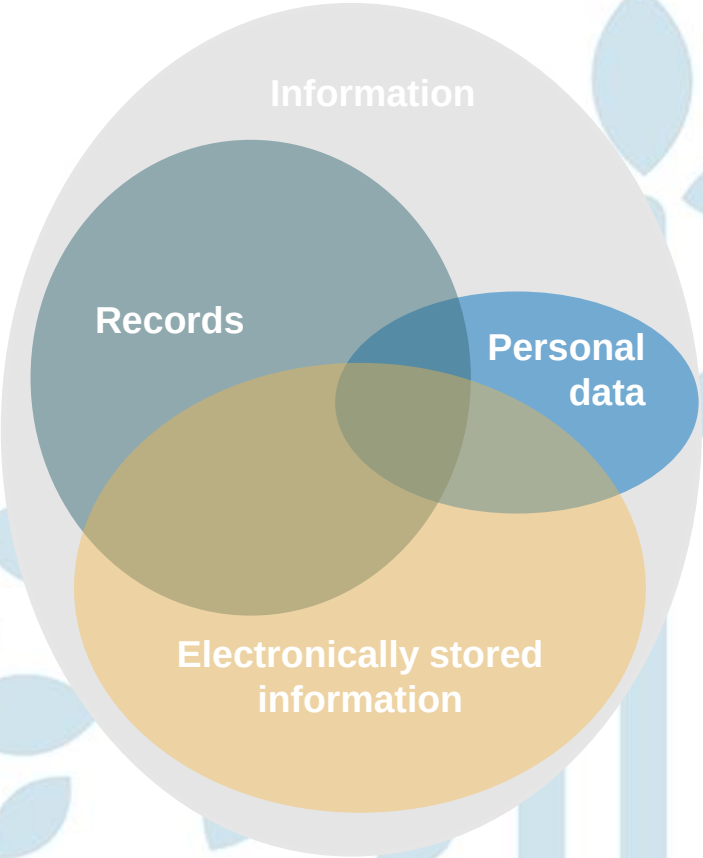

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Quel est le processus d'e-discovery ?

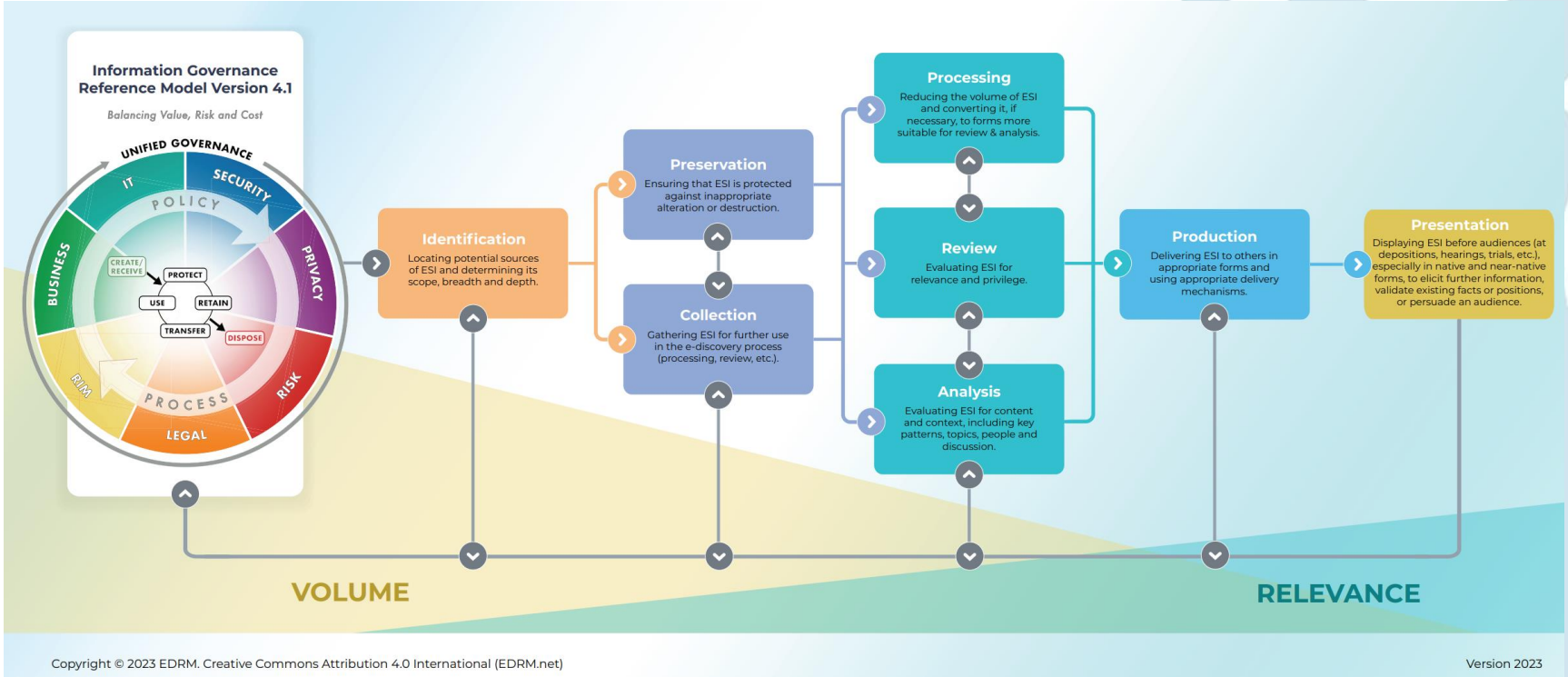

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Ce diagramme représente une vue conceptuelle du processus, et non un modèle littéral, linéaire ou en cascade. Tous les litiges ne suivront pas toutes les étapes décrites dans le modèle. Certaines étapes peuvent être réalisées en parallèle ou dans un autre ordre.

Description des étapes

- **Identification :** Lorsqu'un litige est imminent, toutes les parties doivent tenter de préserver les preuves. Mais comment savoir quelles données sauvegarder ? Lors de la phase d'identification, une équipe détermine quelles données doivent être conservées en interrogeant les principales parties prenantes, en examinant les faits du dossier et en analysant l'environnement numérique.

- **Préservation :** Une fois les données identifiées, les propriétaires des données reçoivent l'instruction formelle de les préserver (et de ne pas les supprimer).

- **Collecte :** Plusieurs technologies existent pour collecter des données, mais l'application choisie doit suivre un processus juridique défini. L'équipe chargée de la collecte des données doit s'assurer que les biens numériques sont préservés sans altérer les métadonnées essentielles telles que les dates de création des fichiers, leur taille et les journaux d'audit joints à chaque fichier.

- **Traitement :** Les données brutes collectées sont généralement peu organisées et peu adaptées à la présentation aux avocats ou au tribunal. La phase de traitement consiste à organiser les données et à trouver les bons éléments d'actif pour l'analyse. Cette phase peut également être automatisée à l'aide d'un logiciel permettant d'extraire des informations importantes d'une mer de données non pertinentes.

- **Examen :** L'examen de la documentation et des biens numériques peut se faire manuellement ou en utilisant l'intelligence artificielle. Pendant la phase d'examen, les informations pertinentes sont séparées des données inutiles qui ne sont pas pertinentes pour le litige en cours. Cette phase permet également d'identifier les documents soumis au privilège client-avocat.

- **Analyse :** À ce stade de l'e-discovery, les biens numériques sont réorganisés en vue de leur présentation. Les examinateurs identifient les modèles et les informations clés essentielles pour le litige et conçoivent un plan de présentation utilisé pendant le procès ou la déposition.

- **Production :** Les actifs numériques doivent être transformés en documentation physique. Une fois les données clés identifiées, les avocats les transforment en preuves présentables.

- **Présentation :** Les preuves dans le cadre d'un litige doivent être présentées aux autres avocats, juges, jurys, médiateurs et participants à la déposition. Lors de la phase finale de présentation, les données sont organisées de manière à faciliter leur analyse et leur transmission à un public.

Source :
Qu'est-ce que l'E-discovery ? | Proofpoint FR

Quels sont les impacts du processus d'E-Discovery sur les pratiques d'archivage ?

Pistes de réflexion

- **Archivage = gouvernance de l'information ?**
- **Comment détruire de l'information : dans le cas d'un litige à venir, lorsqu'un litige est en cours ?**
- **Avez-vous mis en place des solutions d'E-discovery ?**
- **Comment est assurée la conservation des preuves ESI (étape « Preservation ») ?**
  - Dans un système dédié ?
  - Dans un SAE ?
  - Dans les systèmes transactionnels ?
- **Quelles relations entre les porteurs du processus E-discovery et les archivistes/Records manager ?**
- **Quid de l'implémentation de l'E-Discovery dans M365 ?**

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Quels sont les impacts du processus d'e-Discovery sur les pratiques d'archivage ?

Les risques :

- le risque de ne pas être capable de produire des documents nécessaires à la défense n'est finalement pas le risque principal
- perte de crédibilité s'il apparaît que la politique de conservation n'est pas respectée
- risque d'être pénalisé si les délais de production des documents ne sont pas respectés
- risque que la partie adverse récupère des info qui n'auraient pas dû être conservées (brouillons, …)
- risque de perdre certaines info (en cas de perquisition plus que de e-discovery)
- risque de perdre l'accès aux info : le gel interdit la destruction mais peut aussi interdire la consultation
- grande difficulté à obtenir des juristes la levée du gel

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Quels sont les impacts du processus d'e-Discovery sur les pratiques d'archivage ?

Points-clés:

- La politique de conservation est primordiale : c'est le 1er document qui est demandé
- Pour répondre correctement il faut avoir des fonds documentaires bien gérés et des procédures pré-établies – quand la e-discovery arrive il est trop tard pour faire le ménage
- Supprimer les brouillons : besoin d'une gouvernance des espaces de travail et de stockage
- Les systèmes métiers doivent mettre en place une capacité de destruction et des capacités de gel : intégrer l'archivage dans les processus des métiers dès la conception.
- Promotion du SAE qui par vocation assure les fonctions de destruction et de gel et permet la constitution de la preuve comme tiers de confiance
- Mettre en évidence les coûts et l'impact CO2 du stockage – ce sont des arguments qui aujourd'hui portent plus que celui du risque

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial

Sources bibliographiques

Généralités / Définitions :
https://www.proofpoint.com/fr/threat-reference/e-discovery
https://www.kldiscovery.com/fr/ressources/quest-ce-que-lediscovery
https://www.wsgr.com/a/web/288/burton-ediscovery-0209.pdf
https://edrm.net/edrm-model/current/
https://en.wikipedia.org/wiki/Electronic_discovery
ISO 24143:2022 Information Governance — Concept and principles

Plus spécifiquement, en France :
https://www.journaldunet.com/solutions/dsi/1031766-e-discovery-la-cnil-se-prononce/
https://www.journaldunet.com/management/juridique/1030235-etes-vous-prets-a-faire-face-a-une-procedure-de-e-discovery/

Statistiques :
https://webinarcare.com/best-ediscovery-software/ediscovery-statistics/

CR2PA
Club de l'Archivage Managérial